

<b>Compte rendu du groupe de travail « Objectifs opérationnels » des sites Natura 2000 Baie de Saint-Brieuc Est et Cap d'Erquy – Cap Fréhel</b>	Groupe de travail « Objectifs opérationnels »
	Date : lundi 21 février 2022 de 9h à 12h.
	Lieu : par visio ZOOM
	Animateurs : Morgane OISEL – Saint Brieuc Armor Agglomération (SBAA), Aurélien PIERRE (Syndicat Mixte Grand Site Cap d'Erquy Cap Fréhel SMGSCECF), Pauline BLANCHARD, Sven MELLAZA et Olivier ABELLARD – (Office français de la Biodiversité (OFB)).
	Rédacteurs CR : MO, AP, PB, OA, SM
Documents joints : support de présentation, liste de participants	

### Participants : 21

NOM	Prénom	Structure	Fonction
ABELLARD	Olivier	OFB	CM Natura 2000 marin
BAUDOUX	Jean-Paul	UNAN	Bénévole
BLAIN	Michel	Vivarmor Nature et Cotes d'Armor Nature Environnement	Bénévole
BLANCHARD	Pauline	OFB	CM Natura 2000 marin
CHOLET	Didier	Mairie Fréhel	Adjoint mairie
GAUTHIER	Yves	UNAN 22	Vice Président
GUILLARD	Rozenn	Lamballe Terre & Mer	Responsable du service bocage et biodiversité
HELLEU	Isabelle	Commune de Plérin	CM à l'environnement
LANG	François	Dinan Agglomération	CM Natura 2000
LAURENT	Elise	CBNB	Chargée d'études flore et habitats
LE BRETON	Bruno	CROS	Responsable Sports de nature
LE CROIREC	Ophélie	DREAL	Rédaction du DocOb de la Baie de Lancieux
LE GURUN	Marina	Blue Fish	Secrétaire
LEDARD	Michel	Dreal	CM mer et littoraux – N2000
MELLAZA	Sven	OFB	CM Natura 2000 marin
OISEL	Morgane	SBAA	CM Natura 2000
PIERRE	Aurélien	Syndicat Mixte du Grand Site de France Cap d'Erquy - Cap Fréhel	CM Natura 2000
PONSERO	Alain	Réserve Naturelle Nationale de la Baie de Saint Brieuc	Conservateur
PORCHER	Estelle	Département des Côtes d'Armor	Service Patrimoine Naturel et Biodiversité
QUERE	Philippe	Syndicat Mixte du Grand Site de France Cap d'Erquy - Cap Fréhel	Animateur N2000
VERON	Romain	OFB	

### Documents support du groupe de travail

La présentation et les rapports détaillés sont accessibles ici :

- pour la baie de Saint-Brieuc Est : <http://saint-brieuc-est.n2000.fr/espace-d-echanges/reunions-de-concertation/groupes-de-travail>
- pour le Cap d'Erquy cap Fréhel : <http://cap-erquy-cap-frehel.n2000.fr/espace-d-echanges/reunions-de-concertation/groupes-de-travail>

## Objectifs transversaux

**Michel Ledard** demande une précision sur les espèces exotiques envahissantes, le terme comprend -il les espèces animales et végétales ?

**Morgane Oisel** et **Aurélien Pierre** répondent que le terme concerne les espèces animales et végétales.

**Yves Gauthier** et **Jean-Paul Baudoux** rappellent que la zone est concernée par le projet de parc éolien de la baie de Saint-Brieuc et demandent des clarifications sur le rôle de Natura 2000.

**Sven Mellaza** précise qu'il a eu un échange téléphonique avec Monsieur Gauthier et a transmis les études et autorisations délivrées par les services de l'Etat.

Pour **Yves Gauthier** les éléments transmis ne font pas mention des zones Natura 2000.

**Olivier Abellard** explique alors que sur le site de la DDTM des Côtes d'Armor tous les documents relatifs aux autorisations du Parc éolien Offshore sont disponibles. A cela s'ajoute également un accès à d'autres documents sur le site d'Ailes Marines et notamment l'ensemble des études réalisées en 2015 ainsi que les études d'impact nécessaires au dossier de l'évaluation des incidences conformément à la réglementation. Il est à noter que Natura 2000 est un outil moins contraignant que les Réserves Naturelles par exemple. Le périmètre Natura 2000 n'a pas vocation à supprimer ou interdire les activités. Les études d'impact ont été faites et les services de l'Etat ont appliqué les textes notamment concernant le principe Eviter Réduire Compenser. Il est important de préciser que tous les arbitrages ont été rendus il y a déjà plusieurs années.

**Michel Ledard** indique que le service instructeur principal est la DDTM et que l'on retrouve sur leur site toutes les réponses aux questions posées. Il est important de rappeler que les activités sont autorisées sur les périmètres Natura 2000, il faut veiller à ce qu'il n'y ait pas d'atteinte sur les habitats, la flore ou la faune d'intérêt communautaire. Concernant les travaux réalisés par RTE sur Caroual, ils sont menés conformément aux autorisations et RTE est évidemment soumis aux mêmes obligations qu'Ailes Marines afin que les habitats et la faune soient protégés.

**Jean-Paul Baudoux** et **Yves Gauthier** souhaitent préciser que malgré ces études un câble traverse le site Natura 2000 de la Baie de Saint-Brieuc Est et que des pollutions ont eu lieu lors des forages. Alors que, d'un côté on incite les plaisanciers à faire attention à leurs activités car elles sont susceptibles d'impacter le site mais on autorise des travaux comme les éoliennes.

**François Lang** se demande s'il ne vaudrait pas mieux afficher le mot « éradication » plutôt que « limitation » des espèces exotiques envahissantes.

Il est choisi d'inscrire des objectifs d'éradication et de limitation des espèces exotiques envahissantes.

**Michel Ledard** précise qu'il serait intéressant de dissocier les deux dans la rédaction des objectifs car l'éradication des espèces végétales peut être possible quand celle des espèces animales est quasiment impossible.

## Objectifs opérationnels sur les habitats de landes

**Olivier Abellard** précise que la Perte de Biodiversité est plus un objectif à long terme qu'un objectif opérationnel en soi et préconise de rassembler les objectifs opérationnels ayant trait aux pressions induites par des activités anthropiques (incendies et piétinement, pour les habitats de landes).

**Estelle Porcher** indique que la problématique des sentiers sauvages se retrouve sur le site Cap d'Erquy Cap Fréhel.

La problématique est incluse dans la partie « objectifs transversaux » (régulation des sentiers, cheminements). Quel que soit l'habitat, l'enjeu du respect des cheminements sera important.

**Philippe Quéré** indique que la problématique des incendies fait l'objet de mesures particulières et mérite d'être traitée à part entière.

**Yves Gauthier** et **Jean-Paul Baudoux** notent une grosse pression liée à la fréquentation touristique. Les incivilités sont nombreuses et participent à la dégradation des habitats. Il est important de faire de la sensibilisation.

Il existe des actions de sensibilisation menées par des associations comme Vivarmor Nature notamment sur l'îlot du Verdelet.

Sur ce point **Philippe Quéré** indique que cette année 8 jeunes pompiers volontaires vont parcourir la servitude du littoral afin de faire de la sensibilisation auprès du public au sens large. Les bunkers accueillent les colonies de chauves-souris ce qui limite l'accès.

**Estelle Porcher** répond en disant que les incivilités ne sont pas seulement le fait de touristes. Des dégradations liées à du vandalisme sont observées toute l'année.

La sensibilisation concernera tous les publics, sans stigmatisation.

### **Objectifs opérationnels sur les habitats de falaises**

**Michel Blain** indique la présence d'un couple de Faucon pèlerin sur les falaises du Routin.

Ce couple est bien connu et inclus dans le diagnostic écologique du site. Les actions de préservation le prendront en compte.

**Michel Ledard** propose de fusionner les objectifs liés aux pressions de dérangement et de perte de biodiversité.

Pour **Isabelle Helleu**, la perte de biodiversité et le dérangement sont à traiter séparément. Il faut garder en tête que le docob sera lu par des élus et que la notion de dérangement est importante et doit apparaître comme une problématique à part entière.

**Michel Ledard** propose que pour harmoniser les rédactions pour les deux sites, le dérangement soit aussi mentionné pour le site Cap d'Erquy Cap Fréhel, sur la thématique des oiseaux.

**Philippe Quéré** rappelle que le dérangement est aussi un facteur d'influence important pour les populations nicheuses sur les secteurs de falaises du Cap Fréhel ainsi que la prédation par les Corvidés. Le prochain groupe de travail sur les objectifs opérationnels portant sur le volet marin abordera cette thématique.

### **Objectifs opérationnels sur les habitats dunaires**

**Michel Blain** signale que des travaux d'aménagements importants sont à prévoir de manière urgente au niveau de la flèche dunaire des Sables d'Or pour éviter les dégradations en pied de dune. Ces aménagements devraient limiter le piétinement de cette zone.

**Estelle Porcher** précise que le renouvellement des aménagements se fait au fur et à mesure et cette année des travaux sont bien prévus notamment au travers d'un marché de clôture.

**Yves Gauthier** et **Jean-Paul Baudoux** s'interrogent sur la fréquentation et la dégradation de la zone d'embouchure du Gouessant, c'est un site important qui est nécessaire à protéger.

**Morgane Oisel** répond que ce secteur est concerné par la Zone de Protection Renforcée de la Réserve Naturelle et est déjà protégée avec la réglementation qui s'y applique comme l'interdiction d'y aller.

Ils ajoutent qu'un Marsouin commun mort a été observé à Piégu sur la commune de Pléneuf Val André ce week end (le 19 février 2022).

Ils se demandent également pourquoi la concertation sur ces sites Natura 2000 ne regroupe qu'une vingtaine de personnes, étant donné l'importance des sujets abordés et le nombre de personnes invitées.

### Objectifs opérationnels sur les habitats prés salés

**Isabelle Helleu** demande si des objectifs de sensibilisation sont prévus, portant par exemple sur la présence de microplastiques dans les prés salés ou d'autres milieux.

Ils sont intégrés aux objectifs transversaux car concernent l'ensemble des enjeux écologiques.

**Alain Ponsero** indique que le suivi des microplastiques a eu lieu dans les vases de l'estran hors prés salés. Les prés salés font l'objet de suivis de communautés végétales et de leur importance fonctionnelle pour les juvéniles de poissons en application d'un protocole national. Il est précisé également que pour la Baie de Saint Briec les Prés salés se situent en Zone de Protection Renforcée donc majoritairement interdits d'accès.

**Olivier Abellard** précise que les prés salés se situant à l'interface terre/mer, il en sera également question lors du prochain groupe de travail du 10 mars sur le volet marin. Il est important également de préciser que ces habitats sont impactés par les pollutions qui proviennent des cours d'eau qui se jettent dans la baie comme les nitrates ou les phosphates par exemple. Ces éléments sont en lien direct avec différents acteurs qui travaillent sur les bassins versants et au niveau du SAGE.

### Objectifs opérationnels sur les habitats boisés

**Yves Gauthier** et **Jean-Paul Baudoux** observent avec humour l'objectif d'éviter la réalisation de parcs éoliens en zone boisée et préféreraient qu'on évite la réalisation de parcs éoliens en zone marine.

### Objectifs opérationnels sur les habitats de galets et de hauts de plage

**Isabelle Helleu** précise que les hauts de plage et les cordons de galets sont des habitats sensibles et qu'il est important de sensibiliser sur ce point car on peut voir des ateliers proposés lors des périodes de vacances de peinture sur les galets.

**Michel Blain** confirme qu'il existe encore des prélèvements de galets.

**Philippe Quéré** souligne que cette pratique est illégale.

### Objectifs opérationnels sur les habitats prairiaux

**Elise Laurent** souhaite que pour le site de Baie de Saint Briec même s'il n'existe pas de recensement de prairies dans les habitats, il faut noter dans les objectifs opérationnels qu'il est nécessaire d'améliorer les connaissances pour ces habitats.

**Jean Paul Baudoux** précise que les PVs pour pollution des milieux naturels n'atteignent jamais le bureau des procureurs de la république.

### Objectifs opérationnels sur les habitats de zones humides

**Yves Gauthier** et **Jean-Paul Baudoux** observent que la perte de biodiversité est notable sur la Flora ou des espèces comme la Truite étaient présentes auparavant. De même sur les marais des Sables d'Or qui abritaient avant une biodiversité bien plus importante qu'aujourd'hui.

**Jean Paul Baudoux** précise que les boisements et le bocage sont très importants et œuvrent pour limiter la pollution. Il y a eu beaucoup de linéaires détruits lors du remembrement et il est important aujourd'hui de travailler pour reconstituer un bocage pertinent.

**Morgane Oisel** précise que ce point a bien été pris en compte lors du diagnostic.

### Objectifs opérationnels sur la flore

RAS

### **Objectifs opérationnels sur les mammifères**

RAS

### **Objectifs opérationnels sur les amphibiens**

RAS

### **Objectifs opérationnels sur les oiseaux**

RAS

### **Objectifs opérationnels sur les invertébrés**

RAS

## **Prochaines étapes :**

Un groupe de travail sur les objectifs opérationnels pour la partie marine est prévu le 10 mars 2022

## **Coordonnées des chargés de mission N2000**

**Morgane Oisel** : *thématique partie terrestre du site Baie de Saint-Brieuc Est*  
[morgane.oisel@sbaa.fr](mailto:morgane.oisel@sbaa.fr) 02 96 68 23 58

**Aurélien Pierre** : *thématique partie terrestre du site Cap d'Erquy Cap Fréhel*  
[natura2000revision@caperquyfrehel.fr](mailto:natura2000revision@caperquyfrehel.fr) 02 96 41 50 83

**Philippe Quéré** : *thématique partie terrestre du site Cap d'Erquy Cap Fréhel*  
[natura2000@caperquyfrehel.fr](mailto:natura2000@caperquyfrehel.fr) 02 96 41 50 83

**Sven Mellaza** : *thématique habitats marins*  
[sven.mellaza@ofb.gouv.fr](mailto:sven.mellaza@ofb.gouv.fr)

**Pauline Blanchard** : *thématique oiseaux marins, poissons amphihalins*  
[pauline.blanchard@ofb.gouv.fr](mailto:pauline.blanchard@ofb.gouv.fr) 02 40 13 40 20

**Olivier Abellard** : *thématique mammifères marins*  
[olivier.abellard@ofb.gouv.fr](mailto:olivier.abellard@ofb.gouv.fr) 02 33 69 20 82

Retrouvez tous les documents de travail, notamment ceux des groupes de travail, sur les sites internet de chaque site Natura 2000 :

Pour le site Baie de Saint-Brieuc Est : <http://saint-brieuc-est.n2000.fr/>

Pour le site Cap d'Erquy Cap Fréhel : <http://cap-erquy-cap-frehel.n2000.fr/>

➔ onglet Espace d'échanges